

Comité Technique Local du 30 novembre 2012

Deuxième lecture sur la centralisation du courrier

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Avant de reprendre nos débats sur la réorganisation du courrier, nous nous devons aujourd'hui de revenir sur des points d'actualité générale.

Tout d'abord, dans le cadre des négociations nationales interprofessionnelles à la demande du gouvernement, nous soulignons à nouveau l'offensive du patronat qui campe sur des positions inacceptables que l'on peut résumer ainsi :

- fini, le CDI, bien trop « rigide » aux yeux des organisations patronales,
- assouplissement des procédures relatives au licenciement,
- limitation des recours en justice pour les salariés et du montant des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse,
- passage à la moulinette du licenciement économique et réduction des délais de procédures...

Au-delà de la provocation de ces propositions, chacun d'entre vous peut mesurer qu'elles conduisent à une impasse économique et sociale, les salariés toujours plus considérés comme variable d'ajustement des choix patronaux.

La CGT ne laissera pas faire. Face à l'urgence sociale la CGT propose à la fois des mesures immédiates et d'autres de nature à transformer durablement le quotidien des salariés.

C'est sans parler du renoncement condamnable sur la nationalisation de Florange. Le gouvernement sait dégager 20 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises sans contrepartie, sans contrôle, sans objectif de créations d'emplois.

Arrêtons de livrer des dizaines de milliards d'euros, distribués à l'aveugle aux entreprises, qui vont elles-mêmes les redistribuer à leurs actionnaires.



Le Ministre du travail, Michel SAPIN, a aussi annoncé hier que la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier ne comporterait pas de coup de pouce supplémentaire et se limiterait aux mécanismes automatiques, la hausse devant donc se situer autour de + 0,3 %.

En matière de précarité, la DRFIP de Haute-Garonne n'a pas à rougir quand elle est dans l'incapacité de verser les salaires des vacataires ayant travaillé les mois de novembre et décembre. Vous versez un malheureux acompte qui obligent ces mêmes vacataires à se rapprocher de leurs banquiers ou même propriétaires pour leur demander leur clémence face à la situation dans laquelle vous les avez jetés.

Nous vous demandons aujourd'hui tous les éclaircissements sur cette affaire, ainsi qu'une copie du contrat type des vacataires que nous n'avons toujours pas reçu.

Enfin, nous dénonçons ici même les dérives des doctrines d'emplois des vacataires, qui se retrouvent à effectuer des missions au-delà de leurs prérogatives. **La DRFIP n'hésite pas à enfreindre les fameuses règles de déontologie, qui plus est, allant jusqu'à s'asseoir sur les qualifications des collègues.**

Pour en venir à l'actualité de la DGFIP, nous commencerons par donner « un carton rouge » au Ministre suite à son petit caprice d'adresser ses vœux aux agents de la DGFIP par vidéo et audio. Les personnels de l'assistance locale doivent sans délais contrôler l'ensemble du parc informatique, laissant de côté leurs contingences habituelles ...

Cela n'est une nouvelle fois que l'illustration parfaite du dialogue social à la DGFIP depuis le fameux changement.



Mais, nous ne savons pas si cela doit nous rassurer, vous n'êtes pas en reste sur ce fameux dialogue dit social.

Toulouse, le 17 décembre 2012

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Les collègues nous ont alerté sur l'expérimentation qui va débiter au 1^{er} janvier sur la gestion du timbre fiscal. C'est sans doute un nouvel oubli de votre part de nous faire part de cette expérimentation et d'en informer les collègues à quelques jours de sa mise en place. Nous ne pouvons que condamner cette méthode que nous pouvons que qualifier de grossière.

Nous pouvons lire dans la note de service du 4 décembre 2012, que la Haute-Garonne fera partie des quatre directions expérimentatrices avec des points bien précis.

Comptiez-vous réellement nous en parler ?

Lors des dernières Heures Trimestrielles d'Information, les collègues du bâtiment D de la cité administrative nous ont alerté sur les fuites en provenance de la toiture qui se répètent. Nous avons entendu parler de déménagement des collègues. Qu'en est-il ? Les travaux étaient prévus pour novembre 2012, ils sont repoussés à janvier 2013. Nous vous rappelons que vous avez en tant qu'employeur une obligation de résultat en matière de santé et sécurité au travail.

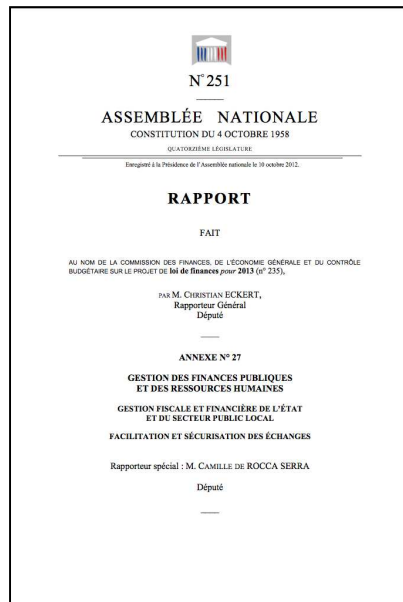
Lors du CTL du 30 novembre, vous ne nous avez pas répondu sur les emplois des services de Fiscalité Immobilière des SIP Centre et Nord, et plus particulièrement les deux emplois de catégorie A. Deux emplois, un dans chacun des SIP en question, sont fléchés au TAGERFIP de 2012. Or, un seul cadre est associé au déménagement. Quelle est clairement la position professionnelle de ces deux collègues ?

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier en deuxième lecture la centralisation de l'affranchissement du courrier des postes isolés sur la Direction. Enfin, si nous pouvons le dire ainsi, vous donnez un semblant d'éclaircissement aux fameux 25.000 euros d'économies prétendues dégagées. Mais, nous sommes en reste sur un certain nombre de questions posées sur notre courrier en date du 10 décembre que nous vous demandons de bien vouloir annexer au procès-verbal du comité technique local de ce jour.

D'une part, des réponses nous ont été transmises vendredi dernier, soit la veille de ce CTL. D'autre part, nous n'avons aucune réponse en matière d'emplois. Nous reviendrons tout à l'heure plus longuement sur cette économie.



Pour finir, nous terminerons non pas par une citation mais nous vous ferons lecture de ces quelques passages :



« L'état d'esprit du personnel de la DGFIP reste globalement identique à la tentative d'approche qui en avait été faite lors de l'examen de la loi de finances pour 2012.

Quelques inquiétudes, conjoncturelles, semblent dominer. La hantise de faire les frais d'arguments populistes qui décrivent les fonctionnaires des finances comme nantis, fainéants et coûteux ou qui prétendent qu'avec la dématérialisation et la télé-déclaration ils n'ont plus rien de peu à faire, les froissent (...)

La dématérialisation s'est certes largement répandue, mais paradoxalement et comme l'a observé la Cour des comptes elle-même, les services des impôts ne désemplissent pas. Même, ils accueillent un nombre croissant de personnes ayant, soit besoin d'être conseillées et rassurées sur un dispositif, soit de plus en plus fréquemment des personnes en difficulté qui sollicitent des délais de paiement.

Plus que tout, les agents de la DGFIP s'inquiètent pour la sauvegarde des métiers et le maintien de la qualité de service. Leur dignité et leur conscience professionnelles sont en jeu. Et les frustrations s'accumulent. La réduction des effectifs a souvent été conduite de manière brutale sans prendre la dimension métiers en compte et sans ouvrir des chantiers métiers alors que la charge de travail s'est sensiblement alourdie au point que, parfois sur ordre, parfois de fait, des vérifications ne sont pas faites.

La frustration à l'égard du management qui, de manière caricaturale, se distingue comme un agent distributeur de formulaires à remplir pour les indicateurs, semble se développer. La fusion comme l'harmonisation des statuts et des rémunérations a principalement bénéficié aux personnels A+ alors que les catégories C et B ont fourni les bataillons des réductions d'effectifs, malgré quelques plans de requalification. Bien que les agents soient encore attachés à leurs responsables, une distanciation serait en train de s'établir. Le nouveau management valorisé par la fusion et la modernisation de la gestion n'assurerait plus le soutien technique dont les agents ont besoin. L'expertise professionnelle n'a pas trouvé de vraie place lors de l'élaboration de la hiérarchie de la DGFIP alors que, dans les activités métiers, la reconnaissance professionnelle est spontanément accordée au technicien qui peut répondre à une question de fiscalité ardue. Il a été ainsi expliqué au Rapporteur spécial, par exemple, que les spécialistes de la fiscalité des entreprises à dimension internationale sont rares au point d'acquiescer une réputation interne nationale. Dans une administration mieux formée, la légitimité du responsable est une donnée importante.

Le Rapporteur spécial a lui-même fait l'expérience d'un défaut d'expertise sur des questions relatives aux collectivités territoriales et il a regretté la nécessité d'avoir parfois à faire appel à des cabinets privés pour des questions de fiscalité locale. D'une manière générale, il a également conscience qu'un contrat moral devrait être passé avec les agents et leurs représentants syndicaux dans une démarche de contreparties réciproques.

Enfin, le Rapporteur spécial a observé que si la question de la qualité de service était sans cesse évoquée, celle, pourtant corollaire, de la qualité des conditions de travail, de la qualité de l'organisation du travail – au-delà de la préoccupation du bien être physique dans les bureaux – semblait un peu négligée. »

C'est un extrait d'un rapport de l'assemblée nationale fait au nom de la commission des Finances, de l'Economie Générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2013.